



# CAP N°6 – Catégorie B :

- Lundi 30 juin 2025 -

## Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Vous convoquez ce lundi 30 juin 2025, la dernière CAP des personnels administratifs et techniques de catégorie B de ce premier semestre.

Avant toute chose, nous vous demandons d'honorer une minute de silence en mémoire de notre collègue décédée brutalement au CP de FAA'A. Nos pensées vont à sa famille ainsi qu'à l'ensemble de ces collègues pour lesquels l'annonce de son décès aura été un choc.

Si l'ordre du jour reste classique, avec l'examen des dossiers de recours CREP, les dossiers de prolongation de stage et de refus de titularisation, **l'UNSa Justice** souhaite mettre en avant les discussions qui se sont tenues pendant 5 mois, afin de porter reconnaissance aux personnels administratifs en parallèle de la réforme des personnels techniques que nous avons portée et votée lors du dernier CSA Ministériel.

S'agissant de la reconnaissance dû aux personnels administratifs, **l'UNSa Justice** reste cohérente et fidèle à ses revendications.

Par conséquent, **l'UNSa Justice** a gardé de cap et notamment l'urgence d'avancer au sein du périmètre Justice et cela malgré le principe de corps interministériels.

Après avoir martelé cette priorité, le budget du ministère de la Justice comporte une enveloppe indemnitaire de 10 Millions d'euros afin de revaloriser en 2025 les personnels corps communs administratifs (C, B et A) ainsi que les adjoints techniques corps communs.

**Pour l'UNSa Justice, c'était le premier sujet à acter, car sans budget dédié cela ne servirait à rien de discuter !**

Par ailleurs, en réponse à nos sollicitations et demandes, Gérald DARMANIN a mandaté le secrétariat général pour ouvrir des négociations avec les organisations syndicales ministérielles avec à la clé, la mise en œuvre de dispositions dès cette année et une projection pluriannuelle qu'il souhaite cranter dans les prochains projets de Loi de finances (2026 et suivants...)

C'est dans ce cadre et selon les termes de ce mandat, que le secrétariat général a nourri des discussions avec les organisations syndicales, du 5 février au 10 juin dernier.

L'objectif étant de fixer les mesures à mettre en œuvre dès cette année et celles à budgétiser dans le cadre du PLF 2026 et des suivants.

Après avoir réitéré ses revendications indemnitaires (*fin de la minoration de l'IFSE à la DAP et revalorisation pour tous des dispositions de gestion de l'IFSE / CIA et du taux de PSS...*), mais aussi de promotions de C en B et de B en A avec des taux de promotions boostés et des plans de requalification pour et C ainsi que pour les B ; des dispositions dérogatoires pour les avancements de grades pour les 3 catégories, **l'UNSa Justice** a très tôt formalisé des propositions de revalorisation d'IFSE et un volume de promotions à engager dans le cadre de plan de requalification pour les C en B, mais aussi pour les B, sur la base d'organigrammes de référence dans toutes les directions en administration centrale comme en services déconcentrés.

**Concrètement, les montants proposés par l'administration lors des deux dernières réunions reprennent les propositions de l'UNSa Justice s'agissant de l'enveloppe indemnitaire de 10 Millions d'euros pour cette année et les engagements pour 2026 et 2027.**

C'est-à-dire, l'engagement de la Chancellerie à hauteur minimale de 10 Millions d'euros de revalorisation indemnitaire pour les mêmes personnels sur les exercices budgétaires 2026 et 2027, indépendamment du chantier sur les promotions de grades et de corps pour tous, ainsi que d'un nouveau plan de requalification que nous revendiquons pour les C en B à hauteur minimale de 1 000 promotions sur 4 ans, au-delà des promotions de C en greffier, et un plan de requalification visant à doubler le nombre de promotions annuelles pour les secrétaires administratifs en attachés.

Les montants actés à l'issue de la dernière rencontre sont conformes aux propositions de **l'UNSa Justice** :

- **Pour les adjoints administratifs et techniques corps communs :**  
augmentation de l'IFSE de + 600 € bruts annuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 1 800 € Bruts.
- **Pour les secrétaires administratifs :**  
augmentation de l'IFSE de + 700 € bruts annuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 2 100 € Bruts.
- **Pour les attachés d'administration :**  
augmentation de l'IFSE de + 800 € bruts annuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 2 400 € Bruts.

Cette revalorisation s'accompagne d'un plan de minoration de l'abattement IFSE pour les personnels affectés à la DAP.

**L'UNSa Justice** et les personnels restent maintenant dans l'attente de la signature du relevé de décisions avec le garde des Sceaux et de la mise en œuvre de cette augmentation le plus tôt possible sur les fiches de paie (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier), au même titre, que la sanctuarisation des éléments budgétaires pour le PLF 2026.

Les représentants **UNSa Justice** ne peuvent passer sous silence l'organisation du dernier examen professionnel pour l'accès au grade de SA2.

Suite à la perte de deux copies en provenance de Mayotte, c'est l'ensemble des candidats qui se retrouvent floués par ce problème indépendant de leur responsabilité.

Alors même que nous discutons de revalorisation pour l'ensemble des corps communs et en particulier, des personnels administratifs, que nous négocions actuellement un accord sur la qualité de vie et les conditions de travail, l'administration manque de respect aux personnels par un manque d'organisation et de vigilance aux conséquences dramatiques pour nos collègues qui ont pris le soin de se préparer, de s'organiser pour se rendre sur leur lieu d'examen, etc. En soit, d'être des professionnels rigoureux et investis.

Des recours sont d'ores et déjà engagés pour dénoncer ce fait et solliciter réparation. Une motion a aussi été rédigée. En notre qualité de représentants des secrétaire administratifs à cette CAP, nous souhaitons en faire lecture afin de la porter à votre connaissance ainsi que l'annexer à notre déclaration liminaire.

**L'UNSa Justice**  
**l'action utile !**

Paris, le 30 juin 2025